

Recyclage Amiante SS4 - Opérateurs

Durée : 1 jour, soit 7 heures

Formation en présentiel dans nos locaux, ou sur site.
Formation préconisée pour un groupe de 5 stagiaires maximum.

L'Arrêté formation à la prévention du risque Amiante du 23/02/2012 prévoit un recyclage à toute personne ayant suivi une formation préalable Amiante SS4 de moins de 3 ans.
Tous les opérateurs de chantier intervenant sur des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'Amiante sont concernés.

Public : : Bureaux d'études, cabinet d'architectes, maîtres d'ouvrages, diagnostiqueur immobilier, techniciens des entreprises du Bâtiment,
Toute personne ayant des fonctions d'encadrement technique pouvant être exposée à la poussière contenant de l'amiante,

Tout personne chargée d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

Pré requis : Avoir suivi une formation préalable Prévention du risque Amiante SS4 OC de moins de 3 ans, avoir plus de 18 ans, maîtriser la langue française (si non: nous contacter pour formation avec un interprète). Fournir une attestation médicale relative au port des EPI et des équipements de protection respiratoire; ainsi qu'au poste de travail.

Moyens pédagogiques

Phases théoriques et pratiques.

Etudes de cas concrets sur projets réalisés, en cours de réalisation et ou futurs.

Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.

Modalités de suivi Qualité

Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.

Evaluation des acquis durant toute la session.

Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.

Attestation de Formation et feuille d'émargement.

Votre Conseiller Formation est à votre disposition pour le suivi Qualité, la satisfaction de la Formation et toute demande de médiation.

Vos Formateurs

Ingénieurs en Bâtiment, Consultant en polluants du bâtiment, Hygiéniste du Travail et de l'Environnement.

10 ans d'expérience SS4.

Evaluation & attestation

Questionnaire de contrôle des acquis de type QCM.

Attestation de compétence remise à l'issue de la réussite à l'évaluation des connaissances.

Programme de Formation

Rappel des propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.

Reconnaître les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Les rapports de repérages existants dans les immeubles bâtis.

L'évaluation des risques et les modes opératoires associés.

La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective.

Les techniques d'habillage et de décontamination des outils et EPI.

Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.

Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante.

Objectifs et compétences visées

Maintenir son attestation de compétence à la prévention du risque Amiante SS4.